



Legataire d'une maison à titre particulier

Par **fracatel_old**, le **10/07/2007** à **23:25**

bjrs à tous,

j'ai hérité d'une maison par testament, je suis mariés et souhaiterai que ma femme qui a payé avec moi les frais de succession (compte joint) soit inscrite sur le titre de propriété.

Ma question : Est-ce possible, car le notaire me dit que non (je suis seul sur le testament), sauf si ma femme rachète la moitié (des frais ou estimation??).

Y-a-t'il une solution afin qu'elle soit propriétaire comme moi de ce bien.

Merci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007** à **14:54**

Bonjour.

Effectivement, votre femme ne peut pas bénéficier du leg.

Maintenant, vous pouvez tout à fait lui donner ou lui vendre une partie du bien afin qu'elle puisse s'inscrire sur le titre de propriété.

Par **emids_old**, le **11/07/2007** à **19:25**

Mais attention, un vente ou une donation entraînent le paiement de droits et de frais!
Souhaitez-vous à tout prix que votre épouse devienne propriétaire de la moitié de ce bien ?
Ou votre volonté n'est-elle pas plutôt de lui permettre d'avoir des droits sur ce logement au cas où il vous arriverait quelque chose?